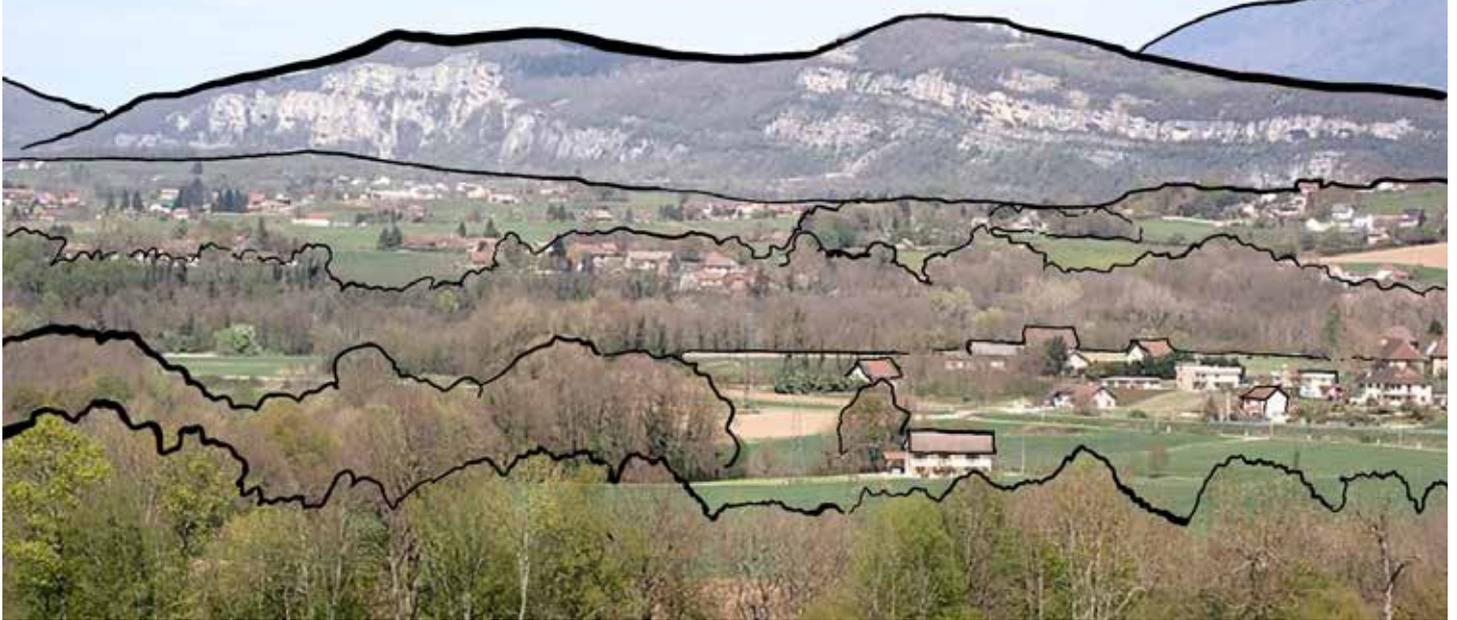


À PREMIÈRE VUE



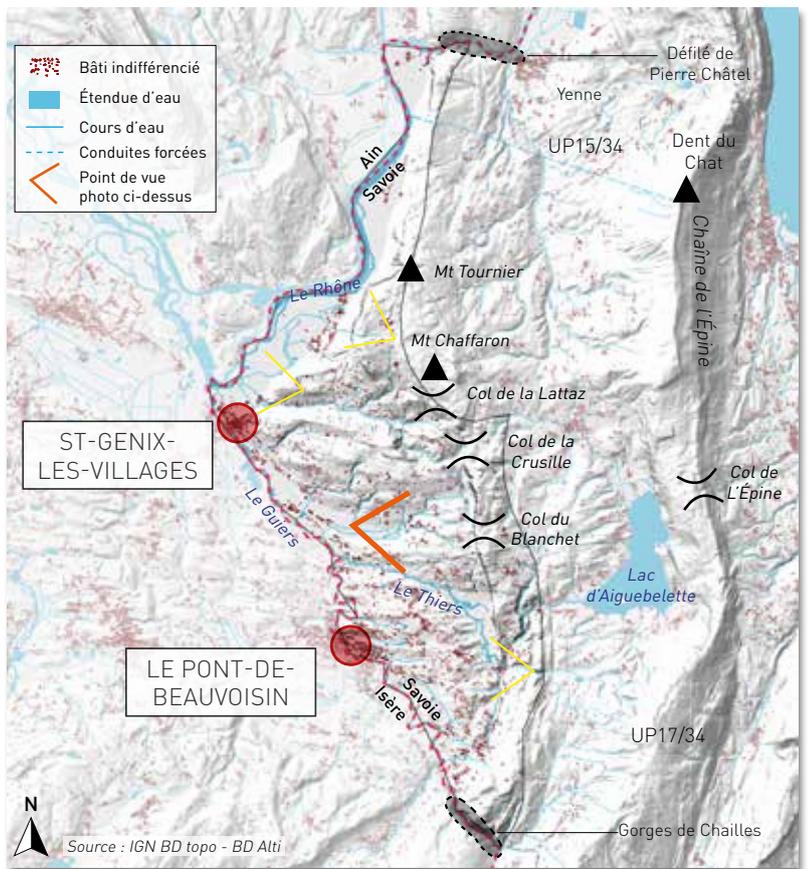
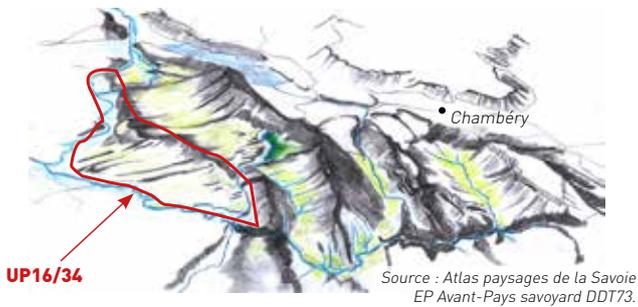
Sur les limites ouest de l'ensemble, cette unité se dessine entre le Rhône et le Guiers, et la chaîne du Mont Tournier - échine boisée orientée Nord/Sud, du défilé de Pierre Châtel aux gorges de Chailles. C'est un premier palier, entre 150 et 500m d'altitude, à l'entrée du département de la Savoie. Territoire frontière par excellence, il a vu s'implanter des villes jumelles de part et d'autre du Guiers, qui marquaient la frontière entre la Savoie et le Dauphiné.

Source : Atlas paysages de la Savoie EP Avant-Pays savoyard DDT73 / Urbi Orbi

Repères paysagers

Limite Département	Limite de l'unité	Sommets structurants	Cols aménagés (passage et basculement paysager)	Point de vue significatif

CONTEXTE PAYSAGER



Les paysages cultivés et habités de Domessin et la plaine du Guiers.

Gorges de la Balme, site classé de Pierre Châtel.

Saint-Maurice-de-Rotherens, situation belvédère privilégiée.

STRUCTURES PAYSAGÈRES, COMPOSANTES ET REPÈRES

Profil schématique Nord-Ouest / Sud-Est

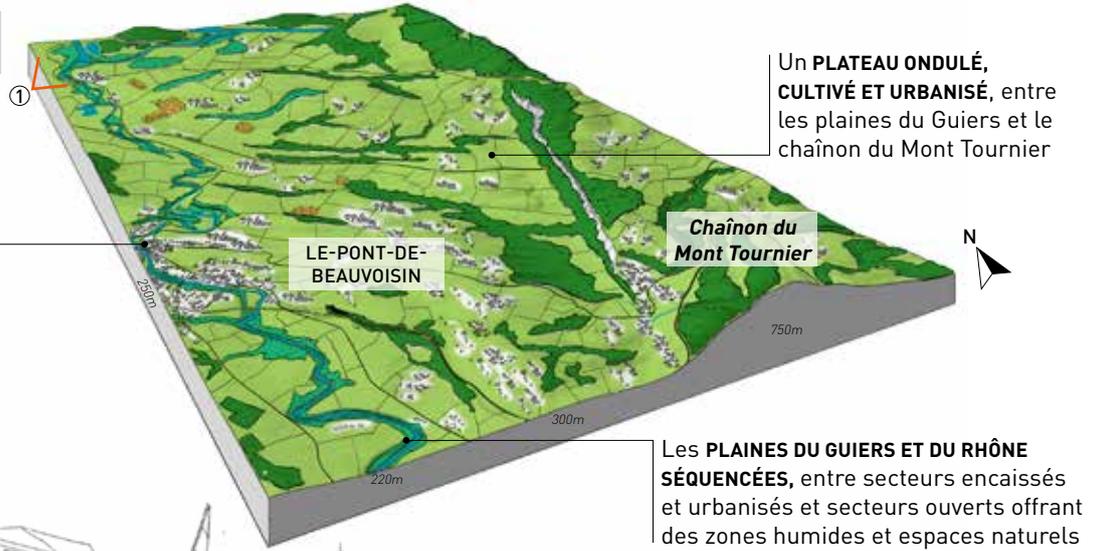
Plaine du Guiers et du Rhône
Zone de confluence entre le Guiers et le Rhône

Plateau intermédiaire

Chaînon du Mont Tournier
Plis jurassiens calcaires

STRUCTURES PAYSAGÈRES

Des **VILLES JUMELLES PATRIMONIALES** OU **VILLES FRONTIÈRES** offrant des pôles d'activités pour le territoire



Le-Pont-de-Beauvoisin, ville jumelle traversée par le Guiers, symbolisant l'ancienne frontière de la Savoie.

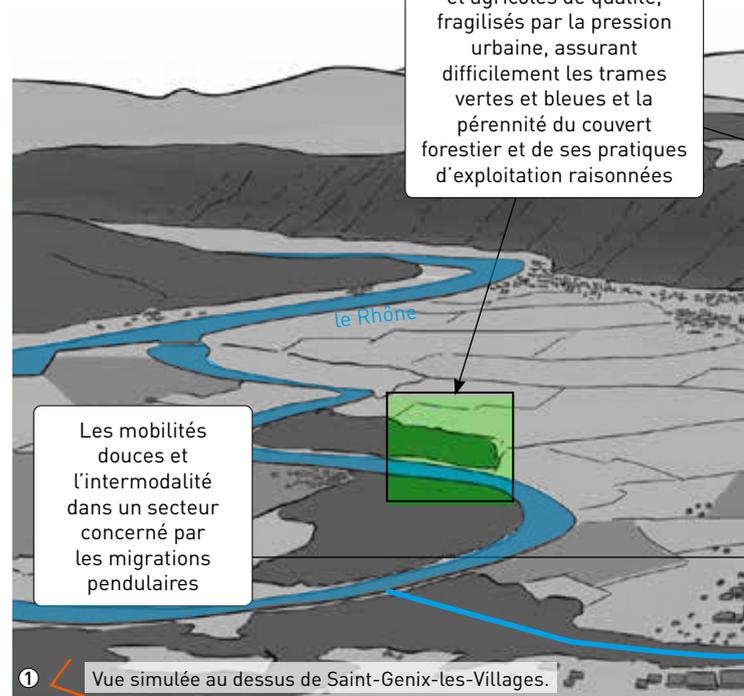
ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES



Étalement urbain, banalisation des paysages et intensification de l'agriculture

- Bâti existant en 1960
- Bâti apparu depuis 1960
- Bâti industriel apparu depuis 1960
- Bâti commercial apparu depuis 1960
- Boissements

ENJEUX PAYSAGERS



COMPOSANTES NATURELLES

- Falaises et rochers
- Fleuve et rivières au régime torrentiel
- Boisements mixtes de versants (feuillus et conifères) sur les pentes abruptes
- Boisements humides, ripisylves et marais (frênes, saules, roselières, phragmites, etc.)

Polyculture vivrière : mosaïque de prairies et de cultures (maïs, soja, triticale d'hiver, luzerne, etc.) sur les terrains les plus propices, non urbanisés

Parcelles de peupleraie aux abords du Rhône

Voie verte en bord de Rhône, GR sur les montagnes et itinéraires paysagers

Villes jumelles, traversées par les axes de communication historiques : constructions patrimoniales et ponts

Zones industrielles et d'activités à proximité des grands axes de communication

Une plaine alluviale encaissée qui s'ouvre sur la plaine du Rhône et des forêts alluviales qui s'élargissent

Espaces naturels souvent boisés à proximité des cours d'eau et des zones humides assurant les continuités écologiques et formant des coupures d'urbanisation dans ce secteur d'urbanisation diffuse

Autoroute A43, qui, franchissant le relief, offre une scénographie particulière des paysages à la porte de la Savoie

Urbanisation diffuse de moindre qualité architecturale participant à banaliser les paysages

Architectures vernaculaires en pisé et en pierre et maisons fortes éléments constitutifs du patrimoine local construit

Trame dégradée

Une marche marquée dans le paysage, aux versants boisés abrupts

Des cols et défilés comme lieux de passage

Une pente douce ondulée vers le Guiers entre 470m et 280m environ

Une série de petites vallées encaissées orientées Ouest / Est, affluents du Guiers, pouvant présenter des boisement de hêtres qualitatifs

COMPOSANTES HUMAINES

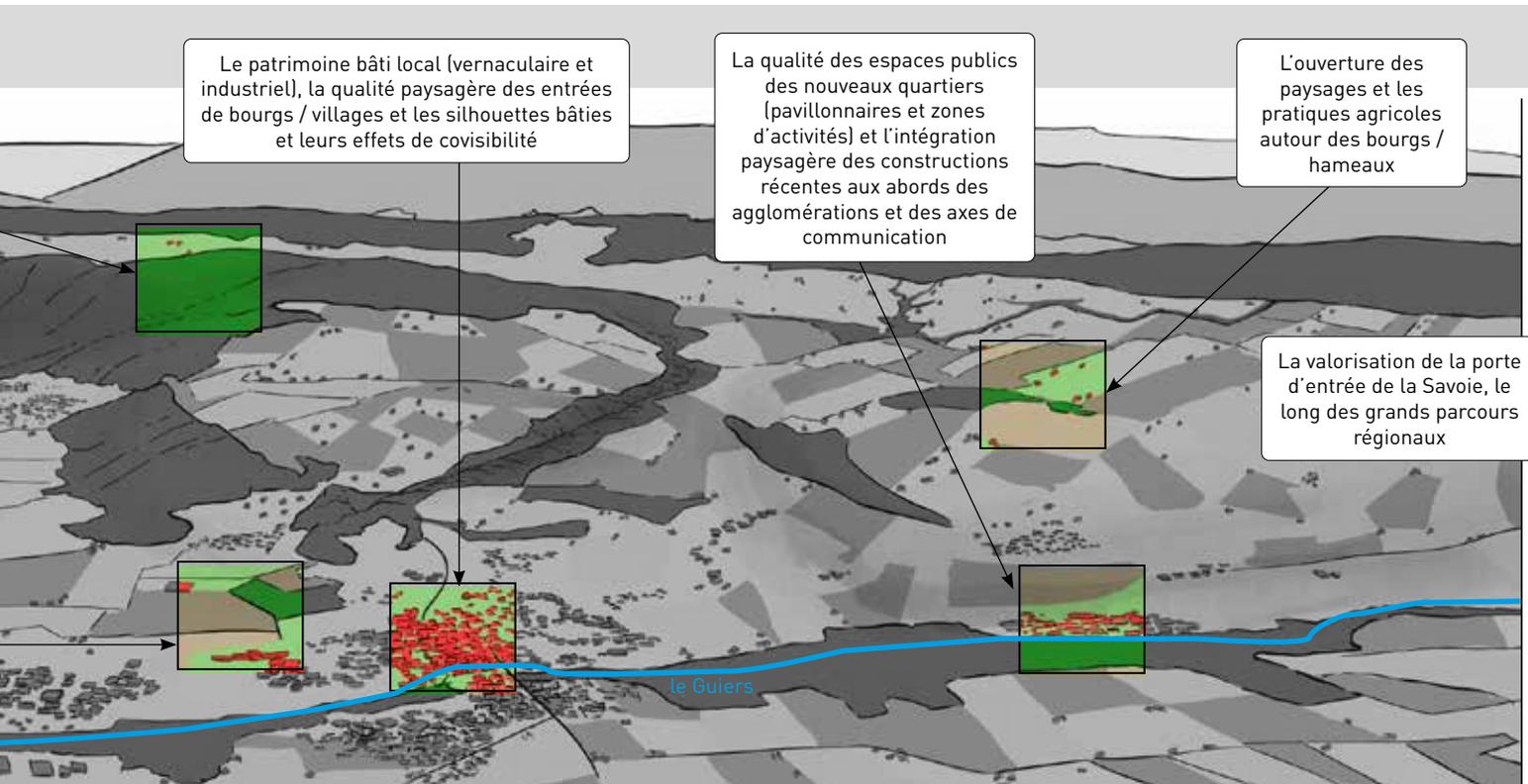
- Pelouses alpines
- Prairies
- Bâti
- Routes principales
- Autoroute

Le patrimoine bâti local (vernaculaire et industriel), la qualité paysagère des entrées de bourgs / villages et les silhouettes bâties et leurs effets de covisibilité

La qualité des espaces publics des nouveaux quartiers (pavillonnaires et zones d'activités) et l'intégration paysagère des constructions récentes aux abords des agglomérations et des axes de communication

L'ouverture des paysages et les pratiques agricoles autour des bourgs / hameaux

La valorisation de la porte d'entrée de la Savoie, le long des grands parcours régionaux



Façades commerciales du centre (Le Pont-de-Beauvoisin).

Autoroute A43 et zones d'activités.

Le mitage pavillonnaire aux portes de la vallée du Guiers (Saint-Béron).

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Aux termes de la Convention européenne du paysage, les objectifs de qualité paysagère sont « la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie » (art. 1, Convention européenne du paysage).

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.

 > Secteurs prioritaires

LES PLAINES DU GUIERS ET DU RHÔNE SÉQUENCÉES

 **Maintenir et valoriser les milieux humides, marais et ripisylves**

- Préserver les marais et zones humides attenantes au Rhône et au Guiers

 **Valoriser, mettre en réseau et aménager les itinéraires et édifices remarquables**

- Identifier les routes paysages, voies vertes et pistes cyclables à relier entre elles
- Nombreux points de vue significatifs à valoriser

DES VILLES JUMELLES PATRIMONIALES OU VILLES FRONTIÈRES

 **Requalifier les espaces publics**

- Piétonisation, sécurisation, désimperméabilisation et végétalisation
- Préserver les cônes de vue sur les silhouettes bâties
- Créer un maillage de liaisons douces apaisées pour les déplacements de proximité
- Valoriser des polarités de quartiers à créer et à qualifier, des ambiances plus rurales dans les quartiers résidentiels périphériques

UN PLATEAU ONDULÉ, CULTIVÉ ET URBANISÉ

 **Préserver les paysages ouverts**

- Préserver le maillage bocager et faciliter l'implantation des systèmes de polyculture, pallier l'enfrichement

 **Valoriser les vallées transversales** structurant les paysages ruraux et tendant à s'urbaniser

 **Préserver et valoriser la lisibilité de la structure urbaine locale et des caractéristiques architecturales locales**

- Préserver les tissus urbains traditionnels denses et le patrimoine bâti, et traiter les transitions espaces urbanisés / espaces naturels et agricoles
- Identifier et préserver les «coupures vertes»
- Limiter la multiplication des nouvelles constructions, le long des routes et sur les piémonts (mitage, terrassements),
- Poursuivre la dynamique de réhabilitation des maisons anciennes selon les caractéristiques architecturales locales tout en assumant des «styles contemporains»
- Valoriser les silhouettes bâties

 **Travailler la qualité paysagère des grandes zones d'activités et commerciales**

- Contenir voire réduire les zones d'activités

 **Préserver les espaces forestiers**

- Favoriser la gestion jardinée de la forêt (éviter les coupes rases) et anticiper les évolutions liées aux changements climatiques. Introduire de nouvelles essences plus résilientes

-  Sommets structurants
-  Cols emblématiques
-  Limite départementale
-  Limite de l'unité
-  PNR de la Chartreuse
-  Carrières
-  Site classé

